



SIXIEME SORTIE «*DOME ET SANCY*»

SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019

REGLEMENT

PRESENTATION

L'association C.O.C.C. Durtol Orcines, (Association loi 1901, N° d'enregistrement W632004410 – J.O. du 26 juillet 2003 et adhérente à la Ligue d'Auvergne pour Véhicule de Collection), dont le siège est sis Mairie de Durtol – Square Sabourin – 63830 DURTOL, organise le samedi 21 septembre 2019, sous le patronage de la municipalité de **Durtol** un rallye automobile touristique nommé :

6^{ème} Sortie « Dôme et Sancy » - Rallye de véhicules Historiques

Cette balade touristique, réservée aux véhicules anciens ou d'exception, d'une distance de 143,8 Km, est basée sur la navigation routière (carnet de navigation type Road book). Elle comporte aussi des visites de sites touristiques.

Son parcours est à effectuer dans la stricte réglementation du code de la route et sans contrainte horaire.

Cette épreuve ne donne lieu à aucun classement.

Le nombre équipages autorisés à prendre le départ est de 35.

PROGRAMME - HORAIRES

- | | |
|--|--|
| ➤ Ouverture des inscriptions : | Dès parution du règlement |
| ➤ Clôture des inscriptions : | Lundi 16 septembre 2019 |
| ➤ Publication de la liste des participants : | Jeudi 19 septembre 2019 |
| ➤ Vérifications documents et voitures : | Samedi 21 septembre de 08H30 à 09H30
Maison des Associations – Rue Pasteur à Durtol |
| ➤ Briefing des participants | Samedi 21 septembre à 09H45
Maison des Associations – Rue Pasteur à Durtol |
| ➤ Départ du rallye 1 ^{ère} voiture | Samedi 21 septembre 2019 à 10H00 |
| ➤ Arrivée 1 ^{ère} voiture de la section 1 | Samedi 21 septembre 2019 à 11H45 à Bagnols |
| | (Repas) |
| ➤ Départ 1 ^{ère} voiture de la section 2 | Samedi 21 septembre 2019 à 14H30 de Bagnols |
| ➤ Arrivée du rallye 1 ^{ère} voiture | Samedi 21 septembre 2019 à 18h30
à Durtol – Maison des Associations. |

**HOTEL
RESTAURANT
DES
VOYAGEURS**



**Route de la Tour
d'Auvergne
63810 – BAGNOLS**

Tel : 04 73 22 20 12

ARTICLE 1 : VEHICULES AUTORISES

Cette balade est ouverte à tout véhicule essence dont la mise en circulation est antérieure au 01 janvier 1994 (véhicules de plus de 25 ans). Les véhicules à caractère sportif ou d'exception sont également autorisés sous réserve de leur acceptation par l'organisateur.

Le nombre maximum de véhicules admis à prendre le départ est de 35.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

ARTICLE 2 : ASSURANCE

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisateur.

Chaque véhicule devra être couvert par une assurance responsabilité civile et personnes transportées, souscrite par son propriétaire.

Le C.O.C.C.Durtol-Orcines souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des participants et de toute personne, nommément désignée par l'organisateur, prêtant son concours à l'organisation de la manifestation. Les garanties dommages et vols sont exclus.

ARTICLE 3 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES

Elles auront lieu à Durtol, Maison ses Associations, le samedi 21 septembre 2019 de 08H30 à 09H30.

L'équipage devra être en mesure de présenter à l'organisateur :

- Le permis de conduire du conducteur ainsi que celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire.
- Les pièces afférentes à la circulation du véhicule engagé : Certificat d'immatriculation - Attestation d'assurance et Contrôle Technique à jour pour les véhicules de plus de 4 ans.
- L'autorisation d'utilisation du véhicule dans le cadre de cette manifestation par le propriétaire, si ce dernier n'est pas à bord.

Tous les véhicules doivent être en accord avec la réglementation en vigueur.

Les vérifications porteront essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- Etat des pneumatiques qui doivent être en bon état et homologués « route »
- Vérification de l'éclairage et du fonctionnement des essuies glace
- Présence d'un cric, d'une roue de secours, d'un triangle et de gilets de sécurité pour tous les passagers.

Un extincteur et une bombe anti crevaison sont recommandés.

Les appareils d'aide à la navigation sont autorisés.

Le bruit devra être conforme à la législation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ du véhicule si celui-ci est jugé non conforme au code de la route ou dangereux.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

A l'issue des vérifications, l'organisateur fournira à chaque équipage :

- Une plaque type « rallye » qui devra être apposée à l'avant du véhicule sans cacher, même partiellement, la plaque d'immatriculation. Des plaques supplémentaires seront proposées à la vente pour les passagers au prix de 10 €.
- Un autocollant portant une numérotation qui devra être apposés du côté droit du véhicule, de préférence sur la vitre de portière arrière. L'attribution de ces numéros est laissée à la discrétion de l'organisateur.

Le parcours comprend deux sections (neutralisation après la 1^{ère} section pour repas au restaurant).

Il est décrit en détail dans un carnet de navigation de type « road book » où figure pour chaque distance donnée le fléchage de la direction à prendre.

Ce carnet de navigation sera remis au départ des sections où chaque équipage devra se présenter à l'heure qui lui a été communiquée par l'organisateur.

Le départ de chaque section se fera de minute en minute (afin d'éviter un déplacement en convoi) et dans l'ordre croissant des numéros attribués. Les participants devront respecter l'itinéraire prévu par l'organisateur sous peine d'exclusion. Des contrôles de passage inopinés seront effectués dans ce but. L'organisateur se réserve le droit, en cas de force majeure, de modifier le parcours ou le programme et dans le cas où le nombre de participants serait inférieur à 10 lors de la clôture des inscriptions, d'annuler la manifestation. Dans ce dernier cas, les inscrits seront prévenus par courrier ou téléphone et remboursés intégralement.

ARTICLE 5 : ASSISTANCE

Cette balade étant basée sous le signe de la convivialité et la bonne humeur, les participants sont invités à se porter mutuellement assistance.

Un véhicule de l'organisation clôturera la manifestation et rapatriera s'il en a la possibilité les véhicules en panne. En cas d'impossibilité matérielle, une dépanneuse interviendra et les frais de dépannage seront à la charge du propriétaire.

En cas d'abandon, chaque participant est tenu de prévenir immédiatement l'organisateur. De même, en cas d'accident ou d'événement en rapport avec la manifestation.

Tout participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques ou de force majeure devra le signaler à l'organisateur pour éviter des recherches inutiles

N° de Tel d'urgence : **06 58 41 98 65** ou **06 07 60 57 83**

ARTICLE 6 : CIRCULATION

Il s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse. Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route et aux arrêtés municipaux des agglomérations traversées.

Ils devront éviter la circulation en convoi.

Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs, mais par l'équipage verbalisé. Selon le degré de l'infraction, l'équipage pourra faire l'objet d'une exclusion.

ARTICLE 7 : PUBLICITE

La publicité sur les véhicules est autorisée à condition qu'elle ne soit ni politique, ni religieuses, ni injurieuse.

La publicité des organisateurs est obligatoire.

ARTICLE 8 : APPLICATION DU REGLEMENT

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Aussi, aucune réclamation ne sera acceptée.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

De leur engagement, les participants acceptent, sans réserve, l'exploitation par l'organisateur, de toutes reproductions, diffusions, de photographies de leur véhicule prises au cours de la manifestation, à la condition que celles-ci se cantonne à des fins promotionnelles et ne nuisent pas à leur image personnelle.



ARTICLE 10 : DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer à la 6^{ème} Sortie « Dôme et Sources » doit adresser au :

C.O.C.C. Durtol-Orcines

Mairie de Durtol – Square Sabourin – 63830 DURTOL

Tel.: 04 73 31 49 67 - -06 81 65 14 39 - E.mail : dauthereaudidier@orange.fr

OU Alain VAZEILLE Tel : 06 58 41 98 65

la demande d'engagement ci jointe, dûment complétée, avant le lundi 16 septembre 2019 (cachet de la poste faisant foi).

Le montant des droits d'engagement est fixé à **50 euros pour le conducteur et son véhicule, plus 40 euros par passager**. (chèque libellé à C.O.C.C. Durtol-Orcines)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Tout équipage engagé et annulant sa participation après la date de clôture des engagements ne sera remboursé que sous déduction d'une retenue de 20 euros, somme demeurant acquise à l'organisateur pour couvrir les frais déjà engagés

Les droits d'engagement comprennent :

- Kit rallye : - 1 plaque de l'événement type rallye,
- 1 autocollant de numérotation,
- 1 carnet de route (ou road book)
- 1 documentation des lieux visités

et pour chaque participant :

- Collation de bienvenu,
- Visite de différents sites naturels,
- Visite de La boutique de la Taillerie du Sancy au Mont Dore et du Jardin Conservatoire de Bagnols,
- Repas du midi à l'Hôtel des Voyageurs à Bagnols,
- Visite du Musée des Miniatures à Saint-Sauves,
- Apéritif dinatoire de clôture lors de la remise de la « Coupe de la plus belle voiture ».

Notat :

La visite guidée et commentée des ateliers de la Taillerie du Sancy n'a pas été programmée pour tous les participants, mais elle pourra être réalisée éventuellement à condition de réserver auprès de l'organisateur lors des vérifications (durée 35 mn) - (Entrée individuelle à régler sur place – 2,50€ par adulte et 2,20€ pour les 6/12 ans).

ARTICLE 11 : HEBERGEMENT

Des hébergements hôteliers, à la charge des participants, peuvent être proposés avec un tarif préférentiel, aux équipages éloignés souhaitant passer le weekend dans la région.



Vue sur le bourg de Bagnols